



PROCÉDURE DE RÈGLEMENT POUR PNEUS ET JANTES

Soumettre une demande de règlement :

Pour un accès direct à notre département des règlements pour pneus et jantes :

Courriel : tireclaim@firstcanadian.ca

Téléphone : **780 417-5486**

Pour les demandes de remplacement d'un pneu et/ou d'une jante ou de réparation d'une jante :

- Complétez le formulaire de demande de règlement en incluant les informations sur le client et son véhicule, l'estimation des pièces et de la main-d'oeuvre, la section « détails de l'incident » et faites signer le formulaire de demande de règlement par le client.
- Prenez des photos du pneu crevé ou de la jante endommagée.
- Transmettre par courriel le formulaire de demande de règlement à tireclaim@firstcanadian.ca pour des fins de révision.
- PTRP vous avisera du statut de la demande de règlement soumise suite à la révision de celle-ci.

Les remplacements doivent être préautorisés, à défaut de quoi, le remboursement ne sera pas effectué.

Pour réparation d'un pneu :

- **La réparation de la crevaison doit être effectuée avec le pneu retiré de la jante et un ensemble de tige en caoutchouc doit être installé sur la doublure intérieure pour éviter la perte d'air. N'utilisez pas de prise, seulement un patch, et ne faites pas de réparation sur l'extérieur du pneu ou lorsque le pneu est encore sur la jante.**
- Soumettre une copie signée du bon de réparation pour fins de paiement.
- La limite maximale pour réparations de pneus est de 40.00 \$ incluant les taxes.

Paiement :

Une fois complété, veuillez soumettre le bon de réparation signé à PTRP.

Pour les remplacements et les réparations en sous-traitance, inclure une copie de la facture indiquant le coût d'achat du pneu et/ou de la jante ou de la réparation de la jante en sous-traitance.

Courriel : tirepayables@firstcanadian.ca

Courrier : **Protection Platinum Pneus et Jantes**
320 Sioux Road
Sherwood Park, AB T8A 3X6

Pour toutes questions ou inquiétudes, téléphonez au 780 417-5486